



MCA-Sénégal II

Millennium Challenge Account-Sénégal II (MCA-Sénégal II)

BULLETIN QUESTIONS / REPONSES N°1

Appel d'offres pour la sélection de Consultant pour la production d'un rapport de référence complet, le développement d'une méthodologie de suivi biophysique de l'écosystème de l'Aire Marine Protégée (AMP) de Gorée et la mise en œuvre d'un suivi des populations

Réf : MCA2/25/GOUV/QCBS/ES23/F59

Date : ...Octobre 2025

N°	Questions	Réponses
1	Compte tenu du budget estimé précisément à 97 763 USD, nous craignons qu'il y ait une dichotomie en ces chiffres et l'ampleur du descriptif de la mission à réaliser. Pouvez-vous nous clarifier ?	Le budget annoncé est donné à titre indicatif. Il ne s'agit pas d'une méthode de sélection basée sur un budget fixe qui aurait pour conséquence d'éliminer les offres des Consultants ne rentrant pas dans le budget mais d'une sélection basée sur la Qualité et le Coût. Les Consultants sont libres de proposer leur prix mais en ayant à l'esprit que celui-ci est un critère de sélection et qu'une analyse de raisonabilité de prix sera faite avant toute attribution de contrat. Il faut moduler l'ampleur du mandat, notamment l'effort pour les inventaires, la longueur du fascicule, etc. en fonction du budget estimé. Il apparaît que certains groupes taxonomiques et certains habitats seront ciblés car tout ne peut être fait avec ces ressources monétaires. Le projet dispose également de données issues de investigations marines durant la réalisation de l'étude d'impact environnementale notamment : Analyse géotechnique des sédiments, Bathymétrie, Qualité des sédiments, Qualité des eaux marines, Recherche d'engins explosifs sous-marins, Benthos de substrat meuble, Prospection de la présence du Cône de Mercator, Qualification des habitats sous-marins, Acoustique sous-marine et Caractérisation du plancton.
2	Pour les références annoncées dans les CV des experts, est ce qu'une attestation sur l'honneur ne suffirait pas à la place d'une attestation de services faits comme annoncé dans le DAO ?	En effet, veuillez considérer qu'une attestation sur l'honneur suffit et pourrait remplacer les attestations de services faits.

3	Je ne sais pas comment verrouiller le fichier de l'offre financière, pouvez-vous nous donner plus d'information à ce sujet ?	Merci de vous rattacher les services d'un spécialiste (informaticien) pour prise en charge de cette exigence du DAO .
4	Pouvez-vous nous donner une date prévisionnelle pour l'avis de démarrage ?	Le démarrage est envisagé entre les mois de décembre et janvier 2026 dépendamment des offres reçues. Le client (MCA-Senegal II) fait tout son possible pour un démarrage dans les meilleurs délais et une complétude de l'étude dans les délais du Compact non extensibles.
5	Est-ce qu'il y'a une limitation du nombre de firmes dans la constitution de Groupement ?	Non. Toutefois vous voudrez bien vous référer aux exigences du tableau de qualification de la Section III. Critères de Qualification et D'évaluation du DAO qui précisent entre autres les exigences pour chaque associé d'un groupement.
6	Quelle est la date prévue pour le commencement du projet ? Est-ce une date fixe ou bien y a-t-il une certaine flexibilité ?	Voir réponse à la question N°4.
7	Le calendrier est-il préétabli ? Peut-il être réorganisé ?	Si votre question porte sur le calendrier des livrables, les dispositions y afférentes et annoncées dans le DAO constituent à ce stade le seul référentiel pour l'ensemble des soumissionnaires potentiels. Toutefois le Consultant peut apporter des suggestions jugées nécessaires à travers le formulaire TECH-7 dédié. L'acceptation de ces modifications se fera éventuellement lors des négociations selon l'argumentaire qui sera fourni par le soumissionnaire dans le formulaire.
8	Le budget mentionné dans le DAO (97,763 USD) est donné à titre indicatif, pouvez-vous donner une échelle de grandeur à ne pas dépasser ?	Voir réponse à la question N°1.
9	Concernant le programme de conservation, quelles ressources et financement seront alloués à la mise en place de ce programme sur le long terme ?	La Direction des Aires Marines Protégées (DAMP) s'est engagée à la poursuite du Programme d'où la pertinence de la formation en fin de mission. Ce programme doit être modulé aux moyens et ressources de l'Aire marine protégée de Gorée. Toutefois, MCA-Sénégal II ne peut s'engager pour un quelconque programme au-delà des délais d'exécution du Compact.
10	Une cartographie des habitats marins a-t-elle déjà été réalisée ?	Une cartographie complète n'a pas été réalisée, c'est d'ailleurs l'une des premières étapes du mandat. Cependant, plusieurs intrants sont disponibles pour la réaliser sans avoir à déployer des moyens techniques complexes. Des données précises existent pour l'emprise des câbles sous-marins du projet et elles peuvent probablement être extrapolées à d'autres secteurs de l'AMP.
11	Existe-t-il déjà des rapports/données techniques concernant le site (par ex. bathymétrie, biologique) ?	MCA Senegal II dispose des données de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet Transport (voir à ce sujet les annexes). Par ailleurs, la DAMCP possède une

		base de données sur cette aire protégée, notamment un SIG. Voir réponse à la question N°1
12	Le prélèvement d'échantillons pour l'étude scientifique du site doit-il être fait sur l'ensemble du MPA ou bien uniquement aux environs du site de déploiement du MCA2 ?	Les échantillonnages doivent être réalisées dans les habitats ciblés et pour les espèces prioritaires lors de la revue de littérature. Il est clair que l'ensemble de l'AMP ne peut être couvert avec la même intensité dans ce premier mandat de caractérisation sommaire. Le programme de conservation pourrait recommander des études plus poussées dans des habitats propices aux espèces menacées. Cette analyse ne doit pas prendre en compte les sites du Compact Sénégal II. Au contraire, ces sites sont déjà bien étudiés.
13	Ces prélèvements et le monitoring doivent-il se faire à une profondeur déterminée ou bien uniquement au plus près des côtes ?	Voir réponse à la question N°12
14	La première question concerne le formulaire TECH-2A. Capacité financière de l'Offrant où il est mentionné ceci : L'évaluation par l'Entité Responsable de la capacité financière de l'Offrant se base sur les documents suivants : • Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des auditeurs ; ou • Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des déclarations fiscales Après discussion avec le Chef du Service Administratif de l'IFAN Ch. A. Diop, l'UCAD n'a pas fait l'objet d'Audits financiers ces trois dernières années. Par ailleurs, puisque c'est un établissement public de l'Etat, l'UCAD est exonérée de Taxes. Nous ne pouvons donc que fournir que les états financiers certifiés des trois dernières années. Est-il possible pour l'IFAN Ch. A. Diop en tant qu'Institution de recherche de l'UCAD de postuler avec ces documents (États financiers certifiés des trois dernières années) tout en rappelant son statut pour justifier l'absence	Sur le formulaire TECH-2A il est bien indiqué la mention « Sans Objet » donc vous n'avez pas à fournir les documents qui y sont annoncés. A toutes fins utiles, veuillez-vous référer à la clause 5.6 des Instructions aux offrants du DAO pour vérifier l'éligibilités de l'entité soumissionnaire (cf fichier joint). Instructions aux offrants sbd-sub-cs-

	de documents de déclarations fiscales ?	
15	La deuxième question est relative à l'offre financière : Est-il possible, en plus du Formulaire FIN-2. État récapitulatif des prix, de fournir un tableau plus détaillé des dépenses prévues dans un autre fichier ?	Veuillez vous conformer strictement aux formulaires d'offre prévues dans le DAO.
16	Afin de pouvoir vous soumettre notre meilleure offre technique et financière en réponse à cet A.O, je vous prie de nous accorder un report de délai de réponse jusqu'au 15 novembre 2025	Compte tenu des délais assez serrés, le Projet n'envisage pas un report de délai de réponse jusqu'au 15 Novembre 2025.
17	Nous vous demandons de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire de deux semaines afin de préparer rigoureusement ce dossier, avec les partenaires locaux adéquates.	Voir réponse à la question N°16